

**Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler et Roger Deneys, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Voie express au parc des Eaux-Vives».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives n'est pas exploité depuis l'incendie du 23 avril 1999;
- que le chemin du parc allant des quais au parking dudit restaurant et du tennis club est régulièrement emprunté par des automobilistes pendulaires peu respectueux de la tranquillité des promeneurs;
- que le chemin est également emprunté les samedis et dimanches par des voitures de tourisme en quête de paysages bucoliques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- de prendre rapidement des mesures afin que cessent ces mauvaises habitudes en condamnant l'accès du parc des Eaux-Vives aux automobiles par les quais;
- d'étudier la mise en place d'une signalétique indiquant la route de Frontenex comme voie d'accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, dès la réouverture de celui-ci.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif informe que, après consultation avec l'Office cantonal de la mobilité, il apparaît que le chemin allant du quai Gustave-Ador au parking des Eaux-Vives est une voie publique, à sens unique, assurant la desserte du restaurant et du tennis.

La vitesse sur cet accès est limitée à 30 km/h. Des contrôles réguliers sont effectués par la gendarmerie.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 10 janvier 2007.